

Paris, le 9 janvier 2023

Air France-KLM annonce le succès de son émission inaugurale d'obligations liées au développement durable pour un montant total de 1,0 milliard d'euros

- L'offre a suscité un vif intérêt de la part des investisseurs avec un livre d'ordres de plus de 2,6 milliards d'euros, près 2,6 fois le montant des obligations émises.
- Les coupons des obligations seront indexés à l'objectif du Groupe Air France-KLM de réduire de 10% ses émissions de gaz à effet de serre liées au kérosène (scope 1 et 3) par revenu/tonne/kilomètre (RTK) d'ici 2025 par rapport à 2019, dans le cadre de sa feuille de route globale de décarbonation.
- Le produit des obligations sera affecté au remboursement partiel de l'encours du Prêt Garanti par l'État français émis en mai 2020.
- Cette opération contribuera à améliorer la flexibilité financière du Groupe grâce au reprofilage de sa dette et participera à sa trajectoire de décarbonation.

Air France-KLM (la « Société ») a placé avec succès aujourd'hui sa première émission d'obligations liées au développement durable, pour un montant nominal de 1,0 milliard d'euros, lié à l'objectif du Groupe de réduire de 10% ses émissions de gaz à effet de serre (GES) relatives au kérosène (scope 1 et 3) par revenu/tonne/kilomètre d'ici 2025 par rapport à 2019, dans le cadre de l'objectif 2030 approuvé par SBTi.

L'offre est composée de deux tranches :

- 500 millions d'euros avec une maturité de 3,3 ans et un coupon de 7,250% et
- 500 millions d'euros avec une maturité de 5,3 ans et un coupon de 8,125%.

La forte demande des investisseurs, avec un livre d'ordres de plus de 2,6 milliards d'euros couvrant près de 2,6x le montant des obligations émises, témoigne de la confiance des investisseurs dans les mesures prises par Air France-KLM pour restaurer la solvabilité de la Société après la crise du Covid-19.

Cette opération permettra de lisser le profil de remboursement de la dette d'Air France-KLM au cours des prochaines années et donnera à la compagnie des marges de manœuvre supplémentaires pour mener à bien son plan de transformation durable, notamment en poursuivant le renouvellement de sa flotte.

Le produit des obligations sera utilisé pour poursuivre le remboursement de l'encours du Prêt Garanti par l'État français émis en mai 2020, pendant la crise du Covid-19. Cette opération s'inscrit dans la volonté du Groupe de poursuivre le remboursement de l'ensemble des dispositifs et des mesures de liquidités accordées dans le cadre du plan de soutien de l'Etat français, en lien avec sa trajectoire de redressement.

Cette opération est menée dans le nouveau cadre des obligations Air France-KLM liées au développement durable, conformément aux Principes applicables aux Obligations liées au Développement Durable (« SLBP ») publiés par l'ICMA en juin 2020. Elle a fait l'objet d'une opinion de Moody's Investors Services, en qualité de tiers expert indépendant, avec une qualification de « contribution significative au développement durable ».

Cette opération inaugurale lie la stratégie financière de la Société à ses objectifs environnementaux et constitue une étape supplémentaire dans l'ambition d'Air France-KLM d'atteindre ses objectifs de décarbonation, en tant que leader d'une industrie aéronautique plus durable. A ce jour, elle constitue la première émission publique d'obligations liées au développement durable en Europe dans le secteur aérien.

Le Groupe Air France-KLM et ses compagnies sont résolument engagés à réduire leur empreinte environnementale dans le cadre d'une démarche de développement durable transparente et responsable, avec l'objectif de diminuer de 30% les émissions de gaz à effet de serre liées au carburant d'aviation (scope 1 et 3) par revenu/tonne/kilomètre (RTK) d'ici 2030 par rapport à 2019. Dans ce contexte, l'équipe de validation des objectifs de la SBTi a ratifié l'ambition des objectifs scope 1 et scope 3 du Groupe, et a déterminé qu'elle était conforme à une trajectoire de réchauffement bien inférieure à 2°C, telle que déterminée par l'Accord de Paris signé en 2015.

Le cadre des obligations liées au développement durable et l'opinion indépendante de Moody's Investors Services peuvent être consultés sur le lien suivant :
<https://www.airfranceklm.com/fr/finance/investisseurs-et-analystes/dette-et-financement>

L'admission des obligations à la cotation sera demandée auprès d'Euronext Paris.

Natixis est intervenu en qualité de conseil unique pour la structuration et Deutsche Bank, HSBC, Natixis, Société Générale et Crédit Agricole CIB sont intervenus en qualité de chefs de file de l'opération.

Relations Investisseurs

Frédéric Kahane

Michiel Klinkers

frkahane@airfranceklm.com

michiel.klinkers@airfranceklm.com

Site internet : www.airfranceklm.com